

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce neuvième jour d'août 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2017-08-97 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Jocelyn Bernier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2017-08-98 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2017-08-99 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter les comptes du mois de juillet 2017 totalisant une somme de soixante-dix-sept mille vingt-deux dollars et cinquante-huit sous (77 022,58 \$), pour la Municipalité, de mille cent douze dollars et vingt-cinq sous (1 112,25 \$) pour le Centre de loisirs, de deux cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quinze sous (229 396,95 \$) pour les travaux exécutés sur une portion du chemin de la Rivière Noire dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 9 août 2017

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, accuse réception de la lettre qui lui fut adressée le 15 juin dernier à propos des inondations ayant affecté la Ville de Pohénégamook en juillet 2015.
 - M. Couillard a pris bonne note des commentaires en solidarité aux demandes de ville de Pohénégamook et il est sensible aux préoccupations exprimées dans cette lettre.
 - Il assure la Municipalité de Saint-Athanase que ces collègues parlementaires poursuivent les discussions déjà entamées avec la Ville de Pohénégamook afin d'identifier des solutions aux problématiques engendrées par les inondations.

- Au nom de Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique, Madame Caroline Lagacé, responsable de la correspondance, accuse réception de la lettre du 15 juin dernier concernant le dossier de réclamation de dommages de Ville de Pohénégamook.
 - Les éléments contenus dans la correspondance à cet égard sont assurés d'un suivi approprié.

RÈGLEMENT du R-177-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Athanase désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després appuyé par le conseiller Madame Chantale Alain,

Que le règlement numéro R-177-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

La Municipalité de Saint-Athanase autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la direction générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**2017-08-100 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-177-2017
AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE
RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE,
NOTAMMENT, L'ADHÉSION DE CERTAINES
MUNICIPALITÉS À LA COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel
Appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le règlement R177-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de rivière-du-loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale

-ADOPTÉ-

**2017-08-101 RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN NOUVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR NOTRE
MUNICIPALITÉ**

Considérant que notre directrice générale, Madame Francine Morin, prendra sa retraite au mois de septembre 2017;

Considérant l'offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur général ou une directrice générale qui a été publié dans le journal Infodimanche le 5 juillet 2017;

Considérant la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu;

Considérant qu'une personne s'est démarquée lors des entrevues et que cette personne a été recommandée par Monsieur Guy Raymond, directeur, Service aux entreprises, Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs qui a supervisé tout le processus pour l'embauche d'un directeur général ou d'une directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase à engager Monsieur Marc Leblanc de Québec pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de notre municipalité. Les conditions salariales pour cet employé

sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 300 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduites.

2017-08-102 FORMATION ORGANISATION D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – MISE À NIVEAU (DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (DGE))

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que Mesdames Francine Morin, directrice générale & secrétaire-trésorière et Linda Morin, agente de bureau, participent à une formation gratuite portant sur l'organisation d'une élection municipale et offerte par le Directeur général des élections (DGE).

QUE cette mise à niveau aura lieu le jeudi 24 août prochain au motel Universel à Rivière-du-Loup.

QUE les frais reliés au déplacement et aux repas sont assumés par la municipalité.

2017-08-103 ATELIER DE FORMATION ÉLECTIONS 2017 - INFOTECH

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que Mesdames Francine Morin, directrice générale & secrétaire-trésorière et Linda Morin, agente de bureau, participent à un atelier de formation animé par l'entreprise Infotech et portant sur la confection des listes électorales et l'utilisation du logiciel d'élections.

QUE cette formation aura lieu le mardi 12 septembre prochain à Témiscouata-sur-le-Lac. Le coût de l'inscription est de cinq cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-neuf sous (528,89 \$), taxes incluses.

2017-08-104 ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 - ADMQ

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu que Mesdames Francine Morin, directrice générale & secrétaire-trésorière et Linda Morin, agente de bureau, participent à une activité de perfectionnement (en complément de la formation du DGE) dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) s'intitulant : « Les élections municipales 2017 : Oui, mais en pratique? ».

QUE cette formation aura lieu le mercredi 13 septembre prochain à l'Hôtel Lévesque à Rivière-du-Loup. Le coût de l'inscription est de six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinq sous (699,05 \$), taxes incluses.

**2017-08-105 PARTICIPATION AU 45^e TOURNOI ANNUEL DES
POMPIERS À PACKINGTON**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard d'autoriser Monsieur André St-Pierre, maire, à participer au 45^e tournoi annuel de l'association des pompiers de l'Est du Québec (APEQ) qui aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 septembre prochains à Packington.

QUE la Municipalité remboursera les frais de déplacement pour une activité seulement.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

- AUCUN RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 21 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....

ASSERMENTATION



Municipalité de Saint-Athanase

Je, *Marc Leblanc*, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Athanase et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon emploi.

Signatures

Marc Leblanc
.....

Déclaré sous serment devant moi le 22 août 2017 à Saint-Athanase.

Francine Morin
.....

Francine Morin, Directrice générale
& secrétaire-trésorière

Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.